



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 mars 2010

à 18h30 en mairie

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2010 et désignation du secrétaire de séance

- 1) Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire (L2122-22)
 - Droit de préemption urbain
- 2) Vente d'un terrain
- 3) Bâtiment des Fossés Blancs : convention avec la Commune de Saint-Joachim et la Commission Syndicale de grande Brière Mottière
- 4) Restaurant scolaire : modification du règlement intérieur
- 5) Débat d'Orientations budgétaires

* * * * *

Etaient présents :

Franck HERVY - Nelly BELLINOT – Raymonde BODET - Jacques DELALANDE – Nicole DENIGOT
Katia El Haddad- Sébastien FOUGERE - Corinne HERVY – Jean-François JOSSE – Dominique
LEGOFF - Joël LEGOFF - Tristan LEMARIE - Damien LONGEPE - Sylvie MAHE - Marie-Hélène
MONTFORT - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Fabrice PINIER - Marie ROY-
LAMOUREUX - Jacques THEBAULT - André TROUSSIER

Etaient excusés :

Raymonde BODET ayant donné procuration à Jean-François JOSSE
Isabelle LAGRE ayant donné procuration à Fabrice PINIER

Etait absent :

Ronan LE GOURIEREC

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

* * * * *

QUESTIONS ORALES

Le Maire donne quelques dates pour l'agenda des élus :

Jeudi 6 mai à 9h00, inauguration et visite de la station d'épuration

Jeudi 15 avril, information TOUS AU NUMERIQUE sur l'esplanade Bernard Legrand de 10h à 18h
: Le Maire insiste pour que les élus relaient bien cette information sur le terrain, car à partir du 18
Mai, ce sera écran noir, et il reviendra à chacun de procéder au mieux à quelques réglages au
niveau de son poste, ou de s'équiper d'un adaptateur (environ 50 €), voire au pire d'une nouvelle
antenne ou d'une parabole (+ de 200 €). Il appelle également à la vigilance sur le matériel acheté.

Nelly Belliot craint un surcoût important pour certains, voire même des arnaques.

Le Maire est septique concernant la réception de la TNT dans certains endroits de la Commune,
tels la Jo où il est très difficile de capter actuellement.

Gilles Perraud conseille de privilégier l'achat d'une parabole à une nouvelle antenne.

Jean-Claude Halgand rappelle les dates de permanences pour récupérer les sacs jaunes : la
distribution a lieu cette année salle Ingleton.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Fabrice PINIER est élu à l'unanimité secrétaire de séance.
Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Droit de préemption urbain

Jean-François JOSSE, Adjoint à l'Urbanisme expose : la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain dans les ventes suivantes:

Vente projetée par SA VALAUBRI concernant un terrain bâti, situé boulevard de la Gare, cadastré section AE n°581 et d'une superficie de 4610 m².

Vente projetée par M. et Mme BOISROBERT Bertrand concernant un terrain non bâti, situé rue des Orchidées, cadastré section AE n°805 et d'une superficie de 197 m².

Vente projetée par M. et Mme BELLINOT Olivier concernant un terrain bâti, situé 17 rue du Fossé Blanc, cadastré section AP n°381-382 et d'une superficie de 1621 m².

Vente projetée par les consorts CLODIC concernant un terrain bâti, situé 16 rue du Four, cadastré section AE n°140 et d'une superficie de 575 m².

VENTE D'UN TERRAIN (FP 1179)

Le Maire donne la parole à Jean-François JOSSE qui expose :

M. Baptiste MAHE et Mlle Julia AUTRET ont sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée section F n° 1179 (lot B), d'une contenance de 813m² et située rue de la Vieille Saulze à la Chapelle des Marais.

A noter que ce terrain cadastré section F n° 1179 n'avait pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'avaient pas été acquittées depuis plus de 3 ans.

De ce fait et conformément à l'article 147 de la loi du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales », la commune a procédé à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître dans le domaine communal,

Cette parcelle n'étant d'aucune utilité pour la commune, son aliénation peut être envisagée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre cette parcelle à M. Baptiste MAHE et Mlle Julia AUTRET au prix de 55 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une abstention (Mme Sylvie MAHE) décide de vendre à M. Baptiste MAHE et Mlle Julia AUTRET, domiciliés au 37 rue de la Martinais à La Chapelle des Marais (44410), la parcelle communale cadastrée section F n°1179 (813m²) et située rue de la Vieille Saulze à La Chapelle des Marais, au prix de 55 000 € pour la totalité, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, et charge le Maire ou la Première Adjointe déléguée aux Finances et à l'Administration Générale de signer l'acte authentique à venir.

BATIMENT DES FOSSÉS BLANCS : Convention avec la Commune de Saint-Joachim et la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière

Le Maire fait grâce de l'historique de cette affaire qui a été exhaustivement retracé dans la note de synthèse jointe à la convocation du conseil. Il fait part des excellentes relations que la Commune entretient dorénavant sur ce dossier avec La Commune de Saint-Joachim et de la décision unanime entre les 2 Communes, le Parc Naturel régional de Brière et la Commission Syndicale de grande Brière Mottière de conserver ce bâtiment.

La toiture étant en très mauvaise état, il est convenu de répartir les frais de mise hors d'eau du bâtiment, de manière tripartite entre La Chapelle des Marais, Saint-Joachim et la CSGBM

Aujourd'hui, afin de pouvoir émettre les titres de recettes à St Joachim et à la commission syndicale, il convient que les trois parties délibèrent pour approuver la signature d'une convention (demande de la trésorière de la Commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'exécuter les travaux de conservation du bâtiment des Fossés Blancs à hauteur de 6 502,7 € TTC, approuve la convention tripartite de financement ci-après annexée qui met à la charge de la Commune de St Joachim et de la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière respectivement un tiers du montant des travaux, soit 2 167,56 € chacun et charge le Maire, ou en cas d'empêchement la Première Adjointe déléguée aux Finances et à l'Administration Générale, de signer ladite convention et tous documents y afférents.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire donne la parole à Corinne HERVY, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire. Le restaurant scolaire de l'école des Fifendes connaît une augmentation sensible et continue de ses effectifs depuis plusieurs années. Cette année, c'est près de 130 élèves qui fréquentent l'établissement chaque jour.

Le règlement intérieur permet aux familles d'inscrire un enfant ou d'annuler une inscription la veille pour le lendemain. Près de 50 modifications sont donc enregistrées chaque semaine auprès du service accueil de la mairie.

Afin de réserver l'accueil de la mairie aux seules démarches administratives et de simplifier le fonctionnement des services vis-à-vis de la population, il est aujourd'hui proposé de transférer la gestion quotidienne des inscriptions au restaurant scolaire auprès de la Maison de l'Enfance. En effet, les services de la Maison de l'Enfance procèdent chaque jour aux mêmes manipulations (logiciel identique) concernant l'accueil périscolaire et sont donc en mesure d'absorber cette tâche supplémentaire.

En revanche, les inscriptions à l'année (réception des dossiers et enregistrements) ainsi que la facturation continueront d'être gérées par les services de la mairie.

C'est également l'occasion d'actualiser le règlement intérieur en indiquant qu'il est possible de payer par prélèvement automatique et en précisant les modalités de fonctionnement en cas de grève des enseignants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur du service de restauration municipale à compter du 1^{er} avril 2010 et approuve le règlement intérieur ci-après annexé.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Le Maire donne la parole à Marie-Hélène MONTFORT, Première Adjointe déléguée aux Finances et à l'Administration Générale qui expose :

Instaurée par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment important dans la vie démocratique d'une commune. L'année est marquée par le DOB, le vote du budget puis par des ajustements budgétaires et enfin par le vote du compte administratif, qui constitue l'approbation de l'exécution du budget.

Nous allons évoquer le contexte financier de l'année 2010 pour les collectivités locales. Ensuite, je vous proposai un diaporama de nos finances communales et les principaux éléments préparatoires du budget 2010.

1. L'environnement général :

La crise économique est bien présente, l'avenir des entreprises de la région est sombre, notamment les chantiers navals de Saint-Nazaire avec des semaines de chômage annoncées et

pas de nouvelles commandes. L'Etat doit prendre ses responsabilités et tenir ses promesses, l'emploi dans notre région est menacé.

L'Etat dit que les collectivités dépensent trop mais il ne faut pas oublier que l'Etat se décharge de certaines compétences que les collectivités doivent assumer avec des dotations en baisse.

La réforme de la Taxe Professionnelle appliquée dès 2010 aura des répercussions sur nos collectivités territoriales à partir de 2011.

Même si les communes ne sont pas directement concernées par la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale qui l'accompagne, elles en subiront les conséquences indirectes : EPCI, Région et Département reverront à la baisse leurs concours financiers.

2. L'évolution des ressources :

Avec les incertitudes qui pèsent sur les dotations de l'État aux collectivités, il faut rester prudent, nous n'avons pas encore toutes les données.

- Les dotations de l'Etat seront encore cette année en baisse:

- Le FCTVA (fonds de compensation Taxe Valeur Ajoutée : recette d'Investissement):

En 2010, la Commune percevra 329 440€ (retour sur les réalisations 2008)

- La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Comme l'an passé, l'effet population actualisée avec la TH 2007 nous pénalise et si en 2009 la perte a été compensée à hauteur de 50%, cette année, nous la perdons.

- Les dotations de la CARENE

- Effets induits

Nous perdons 62 000€ de recettes sur les effets induits versées par l'EPCI. Cette compensation versée aux communes en fonctionnement pour les projets d'intérêts communautaires réalisés dans le précédent mandat sera finalement provisionnée au Budget de la CARENE en Investissement afin de financer les grosses réparations sur les bâtiments financés dans l'axe 2 par elle.

- La DSC (dotation de solidarité communautaire)

Si nous avons eu 3% d'augmentation l'an passé, il ne faut pas espérer de majoration pour 2010, la CARENE va subir l'effet de la suppression de la Taxe Professionnelle (281 000€) ; mais nous comptons sur la dotation exceptionnelle de 181 000€ accordée par l'EPCI pour ramener notre épargne nette à une valeur positive.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : ces derniers ont chutés en 2009 (67 000€) et devraient continuer de diminuer cette année (en prévision, 51 000€)

- Contributions directes (produits fiscaux)

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 pour 2010, soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010. En 2009, la revalorisation des valeurs locatives était de + 2,5 % et nous avons augmenté les 3 taxes en 2009 ; pour 2010 il est évident que nous n'aurons pas d'autre choix que de trouver des recettes et il n'y a que le produit de la fiscalité qui peut compenser les baisses de dotations.

3. Les tendances des finances locales, c'est-à-dire la présentation de l'évolution des dépenses et des recettes

Nous l'avons décidé et voté lors du Budget Primitif l'an passé, la plus grande rigueur s'impose au niveau des dépenses de fonctionnement comme celles de l'Investissement ; le compte administratif le montrera dans le détail, de réels efforts ont été faits mais il faut continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

- L'encours de la dette au 1er janvier 2010 : 5 023 055,40€ (+ la dette Du Budget Annexe : Chaumière du Patrimoine : 78 616,25€)

- L'annuité de la dette : L'annuité de la dette du Budget général s'élèvera à 613 200€ en 2010 (intérêts : 216000€, Capital : 397200€).

4. Les perspectives budgétaires pour 2010:

Comme je l'ai dit précédemment la priorité est la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- Les dépenses

Les charges à caractère général seront contenues dans une enveloppe de 865 000 € : ces dépenses, regroupées dans le chapitre 011, permettent le fonctionnement général des services de la ville.

Le rythme de ces dépenses doit impérativement être ralenti sans toutefois remettre en cause les prestations indispensables telles que, par exemple, l'entretien de la voirie, et sachant que la plupart de ces dépenses sont incompressibles.

Les charges de personnel seront proposées à hauteur de 1 331 000€ : un poste en moins au service culturel a permis d'intégrer les dépenses de personnel supplémentaires à l'accueil Périscolaire qui doit se faire à la rentrée prochaine sur les sites des écoles (doublement des effectifs) ainsi que des renforts, inévitables, aux espaces verts et à la voirie mais également l'évolution naturelle des salaires (avancements d'échelons).

Les charges de gestion courante ne devraient pas dépasser 418 400€. Elles regroupent les indemnités des élus, les cotisations aux divers syndicats intercommunaux, au SDIS, les subventions aux associations mais également les participations aux frais de fonctionnement des écoles privées pour plus de 122 000€ et qui ne cessent d'augmenter du fait de l'accroissement des effectifs et du montant de la participation (au niveau des contrats d'association environ +13 000€).

Les charges financières s'élèveront à 216 000€

- Les recettes

Les dotations de l'Etat et de la CARENE seront prévues à hauteur de 1 291 600€. Les montants de la DSR et de la DNP sont connus depuis le début de la semaine. Ils ont légèrement évolués contrairement à la DGF qui baisse de 25 000€.

Les contributions directes constituent le seul levier de la Municipalité. Il sera sans aucun doute proposé d'augmenter les taux d'imposition afin de bénéficier d'un produit de 945 000€, nécessaire pour équilibrer le budget ; ce qui entrainera l'augmentation des taux de 1 point de la Taxe d'Habitation et de 1,45 point pour le foncier bâti

Les tarifs des services communaux seront reconduits au niveau de leur montant global. La plupart des tarifs sont appliqués au taux d'effort c'est-à-dire par rapport aux revenus des familles.

- Le budget d'Investissement

Les recettes sont constituées entre autres du FCTVA : 324 000€, des cessions d'immobilisations : 155 000€, de la TLE : 35 000€, des dotations aux amortissements : 189 000€, d'un virement prévu de 209 000€; les affectations seront votées lors du Compte administratif ; d'autres subventions, non connues à ce jour, viendront diminuer le besoin de financement par l'emprunt, notamment pour les programmes cimetièrre et voiries

Les dépenses d'Investissement sont en 2010 des dépenses inévitables puisque nous allons engager le programme d'extension du cimetière (350 000€). L'état des voiries demande une réfection totale dans certains secteurs. Certains véhicules et engins des services techniques demandent des réparations répétitives qui nous coutent chers en fonctionnement, il faut songer à les changer.

Les recettes propres permettent de consacrer d'une enveloppe de 959 500€ (y compris les restes à réaliser) à divers programmes.

Ces dépenses d'investissement sont destinées essentiellement à des remises en états de voirie, à la maintenance du patrimoine et au renouvellement des mobiliers et équipements nécessaires au fonctionnement de services.

Il ne faut pas oublier le remboursement du capital pour 2010 : 397 200€

Voici les informations que je peux vous donner dans le cadre de notre débat d'orientation budgétaire 2010.

Nous savons maintenant que nos projets de mandat sont bien compromis. Une analyse prospective approfondie sur 5 ans nous montre qu'il faut réduire la dette et reconstituer une épargne pour les mandats futurs. Nos recettes étant en diminution constante, les seuls leviers que nous ayons, sont d'une part de diminuer nos dépenses de Fonctionnement lorsqu'il est possible de le faire et d'autre part d'augmenter nos taux d'imposition.

Marie-Hélène MONTFORT remercie tous les services pour les efforts faits et encore à faire.

Tristan LEMARIÉ demande d'ici combien de temps la Commune retrouvera de nouveau des marges financières suffisantes pour réaliser de gros programmes d'investissements.

Marie-Hélène MONTFORT répond que ce ne sera pas le cas avant 8 ans. La priorité actuelle est bien de revenir à une épargne nette positive : il faut couvrir le remboursement d'emprunt avec des recettes propres. Les années précédentes, les taux d'imposition augmentaient de 2,5% chaque année : si on avait alors su que les dotations et les autres recettes diminueraient, on aurait pu augmenté un peu plus sensiblement les impôts, afin de faire face à l'augmentation de nos services.

Le Maire rappelle que la mise en place de la CARENE a été une période faste avec d'importantes aides de l'Etat pour les EPCI qui se formaient.

Jean-François JOSSE ajoute que tous les investissements importants sur la Commune ont été décidés avant 2004 : à l'époque, ils étaient financés à hauteur de 80%. Puis la Loi de 2004 est venue réduire le taux de subventionnement possible à 50%, ce qui a modifié la donne. Mais il ne faut pas regretter tous ses investissements qui ont permis le développement de la Commune. Aujourd'hui, la réforme de la taxe professionnelle modifie encore la donne...

Le Maire craint que l'Etat ne soit pas en mesure de compenser chaque année (comme il va le faire en 2010) les pertes de taxe professionnelle que subira la CARENE.

Marie-Hélène MONTFORT précise qu'en effet, les bases de TP augmentaient chaque année, ce qui n'est pas le cas des dotations de l'Etat. Un autre exemple : la Caisse d'Allocations Familiales subventionnait toutes les dépenses de la Maison de l'Enfance à hauteur de 66,25% ; depuis 2006, la CAF prend en charge 55% des dépenses et seulement à hauteur des montants de 2006. Aujourd'hui, beaucoup de Communes alentours reportent leur projet de maison de l'Enfance et revoient à la baisse leurs programmes d'investissements.

Il faut malgré tout rester optimiste : l'année prochaine, la dotation globale de fonctionnement va de nouveau augmenter.

Marie-Hélène MONTFORT présente ensuite un document retraçant la situation budgétaire de la Commune au 31.12.2009 ainsi que différentes courbes et graphiques précisant l'évolution des dépenses et recettes ainsi que les principaux postes du budget 2010.

Le Maire ajoute que le plus difficile est certainement de maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré tous les besoins qui peuvent surgir.

Gilles PERRAUD demande l'incidence de la réforme de la taxe professionnelle sur les contribuables mais également sur les artisans.

Le Maire répond que les ménages devront certainement payer la part que les entreprises ne paient plus. Et de plus, certaines entreprises paieront plus de cotisations qu'elles ne payaient précédemment de taxe professionnelle. Il s'interroge également sur l'intérêt pour une collectivité de procéder à des aménagements (forcément coûteux, vu l'usage) dans une zone industrielle.

La séance est close à 20h00.